Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 69 (1960)
Heft: 8

Artikel: L'aide internationale médicale et sanitaire au Congo
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549261

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

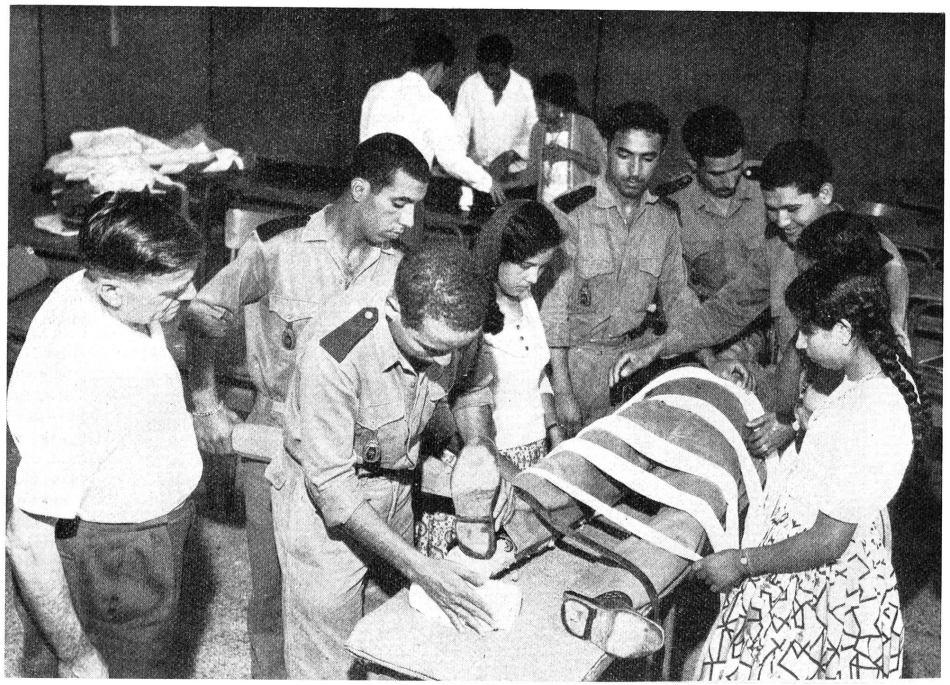

A la demande du Croissant-Rouge marocain, un instructeur samaritain vaudois, M. Emile Grieder, a été appelé à donner cet été des cours de premiers soins dans diverses villes du Maroc. M. Grieder est reparti le 20 octobre pour une seconde série de cours (Photo Beli, Rabat)

Secours internationaux

POUR LA RECONSTRUCTION D'AGADIR

C'est au rapport présenté à la conférence des présidents par le docteur Spengler, que nous empruntons ces précisions sur la situation actuelle à Agadir.

Sur le montant, recueilli par elle et après l'attribution de 200 000 francs pour l'envoi de *secours d'urgence*, un demi-million a été réservé par la Croix-Rouge suisse comme participation à la reconstruction de l'*hôpital* d'Agadir projetée par la Ligue et dont le prix total sera de huit millions. Une somme de six cent mille francs permettra de participer à la construction d'une *cité suisse* dont le coût total est évalué à un million et demi, la Chaîne du bonheur y consacrant de son côté neuf cent mille francs.

Cette *Cité suisse*, qui sera administrée pendant 15 ans par une commission ad hoc formée de Suisses résidant au Maroc puis sera reprise ensuite par le Gouvernement marocain, sera constituée par 80 à 100 maisonnettes familiales d'un coût de 15 000 francs chacune, de huit magasins et d'une Maison des jeunes comprenant divers ateliers où des adolescents pourront recevoir une formation professionnelle. Le terrain a été donné par la municipalité d'Agadir, les travaux ont commencé au début d'octobre et seront vraisemblablement achevés en avril. Les locataires de ces maisons verseront un loyer qui sera affecté tant à l'entretien des maisons qu'aux frais de formation professionnelle des jeunes gens.

UN INSTRUCTEUR SAMARITAIN

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, à la demande du Croissant-Rouge marocain, a sollicité la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des samaritains de déléguer une nouvelle fois M. E. Grieder, d'Yverdon, instructeur samaritain, au Maroc pour y diriger des cours de perfectionnement pour les moniteurs indigènes.

On sait que M. E. Grieder avait déjà été désigné, à la suite d'une demande analogue faite en janvier dernier, pour donner des cours de premiers soins destinés à former une vingtaine de candidats moniteurs marocains qui devraient, par la suite, préparer de leurs compatriotes à gérer des postes de premiers soins. Ces cours qui auraient dû commencer au début de mars furent retardés ensuite de la catastrophe d'Agadir, puis de la période du Ramadan. Le 24 mai, M. E. Grieder pouvait s'embarquer pour le Maroc. Reçu le 26 à Rabat par le secrétaire général du Croissant-Rouge marocain et par M^lle^ H. Vischer, membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse et notre déléguée au Comité central de l'Alliance, il pouvait commencer le 1^er^ juin son premier cours, à Fès, avec 39 participants répartis en deux classes. Ces élèves avaient reçu pour la plupart une première instruction sanitaire, par un médecin français, mais il y avait cinq ans déjà de cela.

Selon l'intéressant rapport publié par le *Journal des Samaritains* et auquel nous empruntons ces détails,

VAUDOIS AU MAROC

parmi les participants, dont d'aucuns venaient de localités situées jusqu'à 400 kilomètres à l'intérieur du pays, beaucoup ne parlaient presque pas le français et quelques-uns étaient même des analphabètes. L'enseignement fut donc particulièrement ardu et M. Grieder dut recourir surtout aux gestes et aux dessins. Ce premier cours achevé le 17 juin, M. Grieder partait le lendemain pour Casablanca où il était accueilli par un autre de nos compatriotes, M. Ed. Reinhard, alors délégué de la Ligue au Maroc. Soixante participants se présentèrent au lieu des trente annoncés, et il fallut des heures de discussion, et l'intervention du secrétaire du Croissant-Rouge de Casablanca, pour réduire de moitié les bonnes volontés présentes. Il eût été impossible en effet d'obtenir des résultats suffisants avec une telle masse d'élèves. Un troisième cours, enfin commençait le 11 juillet à Rabat, avec trente élèves à nouveau. De plus, M. Grieder dirigea un cours de premiers soins pour les agents de police. Sa mission terminée, M. Grieder regagnait Yverdon à fin juillet. La réussite en était complète. Des examens sévères avaient suivi chaque cours. Seuls les élèves obtenant une moyenne de sept ou au-dessus — sur dix — obtinrent le certificat de « moniteur ». Quarante-sept candidats l'obtinrent. Et la nouvelle et flatteuse demande adressée à M. Emile Grieder dit combien son œuvre a été jugée utile.

Au Congo, les luttes des tribus entraînent de nouveaux exodes et des famines

L'AIDE INTERNATIONALE MÉDICALE ET SANITAIRE AU CONGO

L'AIDE DU C. I. C. R. AUX REFUGIES BALUBAS

A la suite des violentes luttes tribales qui se sont déroulées, depuis plusieurs mois, dans la Province du Kasai, entre les Balubas et les Luluas, un nombre très important de membres de la tribu Baluba ont quitté la partie septentrionale de cette province pour se réfugier dans la région sud-est de cette même province, notamment dans la zone de Bakwanga. L'effectif de ces réfugiés n'a pu être recensé officiellement, mais les estimations varient de 150 000 à 250 000 personnes. En raison de la désorganisation générale qui règne dans le pays, la situation alimentaire et sanitaire de ces réfugiés s'est très rapidement détériorée. Aussi, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Léopoldville, examinant ce problème avec les Nations Unies, s'est-elle trouvée devant une tâche importante pour organiser le transport et la distribution de plusieurs centaines de tonnes de vivres à l'intention de ces réfugiés. Il s'agissait de secours fournis par les Nations Unies à Léopoldville et dont il fallait assurer en octobre le transport par avion DC-3 de Léopoldville à Luluabourg et, de là, par petits avions ou par camions dans la région de Bakwanga.

Un médecin suisse à disposition

Le rôle des délégués du C. I. C. R. consiste à préparer et à convoyer ces transports, puis à organiser et à contrôler, avec le concours des Autorités congolaises locales, les distributions de vivres sur place. Un membre de l'équipe médicale de la Croix-Rouge suisse au Congo, qui avait été mis à la disposition temporaire de la Croix-Rouge congolaise à Luluabourg, a coopéré activement à l'action du C. I. C. R., de même que la Croix-Rouge congolaise.

Distributions de vivres

Le 19 octobre, deux tonnes de lait et de sucre, offertes par la Mission protestante, ont été déchargées à Bakwanga et distribuées. Au cours des jours suivants, l'avion dont dispose le C.I.C.R. a assuré le transport de Luluabourg à Bakwanga de quantités importantes de vivres, fournis par l'UNICEF.

*

Le C. I. C. R. distribue des secours au Katanga

Le Comité international de la Croix-Rouge a fait transporter, le 26 octobre, par l'avion mis à disposition de la Croix-Rouge par les Nations Unies, un important chargement de lait et de sucre à destination de Manono (Katanga). Ces secours ont été distribués par un délégué du C. I. C. R. aux populations civiles du nord du Katanga, victimes des troubles qui sévissent depuis quelques mois dans cette région. Le ravitaillement en vivres et en médicaments de ces populations devient en effet de plus en plus difficile. Deux jours plus tard, le délégué du C. I. C. R. convoyait, également par avion, de Luluabourg à Manono et à Kamina, cinq tonnes de maïs et de farine.

Au cours de ces premières distributions de vivres au Katanga, le délégué du C. I. C. R. a pu constater une pénurie très sérieuse de médicaments. En liaison avec les organes spécialisés des Nations Unies, le C. I. C. R. s'efforce d'obtenir les stocks de médicaments de première urgence et de les convoyer aussitôt par avion à Manono et Kamina.

Un délégué du C. I. C. R. au Katanga

M. Claude Pilloud, sous-directeur du Comité international, qui a été délégué par cette institution au Katanga, a quitté Genève le 11 novembre pour Elisabethville. M. Pilloud a pour mandat d'examiner tous les problèmes humanitaires se posant au Katanga.

Exode massif au Ruanda-Urundi

Des troubles se sont produits à fin octobre dans le territoire du Ruanda-Urundi dans la région de Shangugu entre les tribus Tutsi et Bahutu. A la suite de ces troubles et des actes de violence auxquels ils ont donné lieu, un exode de population s'est produit en direction du Congo, vers Bukavu, capitale de la province du Kivu. Le nombre de ces réfugiés a été estimé par le représentant du Comité international de la Croix-Rouge à environ huit mille, dont plus de deux tiers de femmes et d'enfants. Cette arrivée massive a posé des problèmes ardus aux Autorités et à la Croix-Rouge locales déjà éprouvées par les difficultés intérieures du Congo.

Pour faire face à la situation, un comité de secours d'urgence a été constitué avec la collaboration du délégué régional du C. I. C. R. à Bukavu et d'un représen-

tant de la délégation venu spécialement de Léopoldville. Des distributions de vivres et de lait ont été effectuées avec le concours de la Croix-Rouge congolaise, en présence des représentants du C. I. C. R., qui ont également veillé, d'entente avec les Autorités, à ce que les réfugiés soient tous vaccinés contre la variole.

Pour la prolongation de l'assistance médicale

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge annonçaient à fin octobre que quatorze Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion- et Soleil-Rouges avaient déjà accepté de prolonger de trois mois le séjour des dix-huit équipes médicales qu'elles avaient mises à disposition pour une mission d'urgence dans les hôpitaux du Congo. Une prolongation de la période de trois mois prévue à l'origine et qui devait se terminer pour la plupart des équipes entre le 31 octobre et le 15 novembre, a été demandée en raison des conditions instables qui continuent à prévaloir et qui empêchent le recrutement de médecins pour des emplois à long terme.

Les Sociétés nationales qui ont fait savoir jusqu'ici qu'elles consentaient à ce que leurs équipes continuent de servir au Congo jusqu'à la fin de janvier 1961 sont celles des pays suivants: *République fédérale d'Allemagne* (deux équipes), *Australie* (deux équipes), *Autriche, Canada* (deux équipes), *Finlande, Inde, Iran, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne* (deux équipes) *Suède, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.* Les Sociétés nationales de la *République démocratique d'Allemagne,* du *Pakistan* et du *Venezuela* étudient encore la possibilité de prolonger la durée de la mission de leurs équipes.

*

LA SITUATION EVOQUEE A L'O. M. S.

Au cours de la 26e session du Conseil de l'Organisation mondiale de la santé, qui s'est tenue à Genève à fin octobre, le directeur général, le docteur M. G. Candau a rappelé la situation congolaise. C'est le 20 juillet que le Dr Candau, répondant à une demande du Conseil de sécurité des Nations Unies, prit la décision d'engager l'O. M. S. dans les opérations d'urgence au Congo. En une semaine, 28 fonctionnaires de l'O. M. S. étaient sur place au Congo, pendant que 28 équipes médicales fournies par 25 sociétés nationales de la Croix-Rouge répondaient à l'appel de la Ligue et du C. I. C. R.

La situation médicale reste précaire

Si, au mois de juillet, il semblait que la situation pût et dût s'améliorer rapidement, il faut aujourd'hui renoncer, à cet espoir. Selon le directeur général de l'O. M. S. la situation ne pourra guère être rétablie à son niveau de 1959 avant 12 ou 15 ans. Le Congo ne dispose actuellement d'aucun médecin congolais; les deux premiers étudiants en médecine congolais passeront leurs examens finaux à la faculté de médecine de Léopoldville en 1961 seulement et en 1965 on ne pourra compter encore que sur 19 médecins congolais au plus.

L'aide de l'O. M. S. et de la Croix-Rouge

L'O. M. S. engagera un groupe initial de 130 médecins, ingénieurs sanitaires, techniciens de laboratoire, biologistes, etc. qui travailleront pour le compte du Gouvernement du Congo. Ce nombre de fonctionnaires temporaires sera bientôt porté à 400 ou 500.

L'O. M. S. a également demandé à la Croix-Rouge de prendre les dispositions nécessaires pour prolonger jusqu'à six mois, et plus si possible, le séjour des équipes médicales prévu d'abord pour trois mois seulement.

L'Organisation a également offert des bourses à une soixantaine des quelque 138 assistants médicaux formés par les Belges pour leur permettre d'obtenir leur diplôme de médecin. Grâce à l'appui du Gouvernement français, les Facultés de médecine de Lyon, Bordeaux, Rennes, Nantes et Montpellier ont déjà accepté chacune 10 à 12 de ces assistants. L'O. M. S. a accordé d'autre part sept bourses d'études à des jeunes Congolais capables de suivre les cours réguliers aux Facultés de Lyon et de *Genève.*

LA CAMPAGNE D'AIDE AUX PARALYSES MAROCAINS

Nous empruntons au rapport de Mlle H. Vischer présenté à la conférence des présidents de sections croix-rouge les détails suivants sur l'aide apportée aux victimes marocaines de l'empoisonnement par des huiles industrielles. Six centres de rééducation, dont deux centres hospitaliers et quatre ambulants, on le sait, ont été installés par les soins de la Ligue au Maroc l'an dernier, ceux d'Alhucémas, de Fès, de Meknès, de Khemisset, de Sidi Slimane et de Sidi Kacem. L'exploitation du centre de Khemisset a été confiée entièrement à l'équipe suisse, qui comprend un médecin, des physiothérapeutes, une ergothérapeute et une infirmière. La Croix-Rouge suisse a pu, grâce à la bienveillance notamment de la Clinique universitaire de Zurich, assurer régulièrement la relève de ces collaborateurs.

Cette continuité du travail et des méthodes thérapeutiques a été extrêmement bénéfique car elle a permis d'assurer une unité de traitement dont les malades de Khemisset ont tiré grand profit. En effet, dans d'autres centres, il n'a pu en être de même. D'autre part l'équipe suisse a été la première — et longtemps la seule — à pouvoir bénéficier de l'excellent adjuvant à la physiothérapie qu'est l'ergothérapie. *C'est à Khemisset aussi que l'on a introduit les premiers* supports *et* attelles *provisoires destinés à compenser les déformations ou la faiblesse des membres lésés. La Croix-Rouge suisse a également délégué cet automne à Khemisset un* orthopédiste *qui pendant une quinzaine de jours a étudié sur place le problème de la fourniture d'appareils aux paralysés et la fabrication au Maroc même de ces appareils. En septembre enfin, la Croix-Rouge suisse a engagé, à la demande de la Ligue, deux* assistantes sociales *dont la tâche sera de faciliter la réintégration des malades dans la vie normale.*

La situation générale s'éclaircit un peu. On estime qu'un tiers des paralysés pourront reprendre une existence tout à fait normale. Un autre tiers, tout en continuant à souffrir d'un handicap plus ou moins grave, seront capables également de reprendre leurs occupations de jadis. Mais il est hélas probable qu'un dernier tiers ne retrouvera jamais l'usage intégral de leurs membres. Le Maroc souhaite reprendre entièrement dès 1961 la tâche assumée jusqu'ici par les missions internationales. Il conviendra dans ce but d'aider encore ce pays à trouver le personnel nécessaire et d'examiner le problème de sa rétribution, car les salaires versés habituellement au Maroc ne correspondent pas avec ceux généralement accordés chez nous.